

FOUNTAIN SA

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} JUIN 2004 (COMPTES STATUTAIRES)

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion statutaire pour l'exercice social 2003 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la société arrêtés au 31 décembre 2003 et qui se traduisent avant répartition par un total bilantaire de 60.200.368 euros et un bénéfice net après impôts de 2.384.539 euros. Nous soumettons de même à votre approbation notre proposition d'affectation du résultat et vous demandons décharge de notre mandat pour l'exercice clôturé.

DONNÉES FINANCIÈRES DE L'EXERCICE

Schématiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit :

1.1. Structure du bilan (après affectation).

(en €)	2002	2003	VAR
Total du Bilan	62 563 989	60 200 368	-3,78%
Actifs immobilisés	55 468 735	55 865 472	0,72%
Actifs circulants	7 095 254	4 334 896	-38,90%
Capitaux Propres	35 936 395	37 609 911	4,66%
Provisions et Impôts Différés	265 525	217 935	-17,92%
Dettes	26 362 069	22 372 522	-15,13%

1.2. Compte de résultats

(en €)	2002	2003	VAR
Ventes et prestations	18 017 483	15 341 294	-14,85%
Coût des ventes et prestations	-14 661 188	-12 017 794	-18,03%
Bénéfice d'exploitation	3 356 294	3 323 499	-0,98%
Résultats financiers nets	-840 213	-122 503	85,42%
Bénéfice courant	2 516 081	3 200 996	27,22%
Résultats exceptionnels	725 616	10 299	-98,58%
Bénéfice avant impôts	3 241 697	3 211 295	-0,94%
Bénéfice net de l'exercice après impôts	2 062 984	2 384 539	15,59%
Bénéfice de l'exercice à affecter	1 775 066	2 399 940	35,20%

COMMENTAIRES

2.1. Dénomination sociale

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2003, la dénomination sociale de la société est devenue FOUNTAIN SA, en abrégé FIESA ou Fountain Industries Europe SA.

2.2. Capital social

Le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain SA était de 1.615.960 au 31 décembre 2003, sans modification par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2003, il y avait 148.801 warrants provenant des plan B, D et E (ce dernier ayant été approuvé lors de l'Assemblée Générale de mai 2003). Chacun de ces warrants donne potentiellement droit à une action nouvelle. Parmi ceux-ci, 98.965 warrants ont été valablement attribués au Président du Conseil et à des membres de la direction de la société ou de ses filiales, dont 65.665 warrants ont déjà été définitivement acquis par leurs bénéficiaires. Le solde de 33.300 warrants sera définitivement acquis par les bénéficiaires au cours des exercices 2004 et 2005. Les warrants B sont exerçables entre le 1er juin 2002 et le 30 juin 2004 à un prix d'exercice variant entre 23,95 euros et 41,89 euros. Les warrants D sont, pour l'essentiel, exerçables entre le 1er juin 2003 et le 30 juin 2004 à un prix d'exercice variant entre 23,40 euros et 31,14 euros. Les warrants E sont exerçables entre le 1er juin 2007 et le 15 juin 2008 à un prix d'exercice variant entre 14,00 euros et 18,63 euros.

Nous vous proposons de nous renouveler, dans les limites légales, les autorisations d'acquérir des actions propres. Les autorisations que vous nous aviez antérieurement consenties viennent à échéance en 2004.

2.3. Dettes financières

Au cours de l'exercice 2003, les dettes financières ont enregistré une diminution de nette 3.016 Keuros. Cette réduction tient compte de la nouvelle dette de location-financement correspondant à la seconde phase d'investissement dans les nouvelles lignes de production de cartouches.

2.4. Compte de résultats.

- A. Le chiffre d'affaires a enregistré une diminution pour se clôturer à 15,26 millions EUR contre 17,67 millions pour l'exercice 2002, soit plus de 13% de repli.
- B. Le bénéfice d'exploitation a enregistré un repli de 1% pour se clôturer à 3,3 millions EUR. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution du chiffre d'affaires et par l'impact de l'amortissement dégressif des nouvelles lignes de production.
- C. Les résultats financiers se clôturent sur une charge nette de 123 Keuros en diminution de 715 Keuros essentiellement attribuable aux produits des immobilisations financières.
- D. Les charges d'impôts s'établissent à 835 Keuros contre 1.034 Keuros pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution du taux d'imposition qui est passé à 34%, diminuant la charge d'impôt de près de 200 Keuros.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des frais de développement acquis de tiers ont été enregistrés pour un total de 257 Keuros à l'actif du bilan 2003. C'est frais portent sur le développement de la machine Cremezzo et de son modèle portable pour les dégustations en clientèle.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Pour tenir compte de la nouvelle législation fiscale belge, les règles d'évaluation relative à la méthode d'amortissement ont été modifiées : les acquisitions intervenues à partir du 1^{er} janvier 2003 sont toutes amorties selon la méthode du prorata temporis à compter du mois qui suit la date d'acquisition. L'impact favorable de cette modification sur le résultat de 2003 est de 79 Keuros avant impôts.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Au vu des résultats sous revue, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer, au titre de l'exercice 2003, un dividende brut par action de 0,44 euros.

Au terme de l'exercice, le bénéfice statutaire de la société s'élève à 2.399.940,42 euros. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 5.012.796,27 euros, le bénéfice à affecter au 31 décembre 2003 s'élève à 7.412.736,69 euros.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

Dividende :	711.022,40 EUR
Dotation à la réserve légale :	119.997,02 EUR
Report à nouveau :	6.581.717,27 EUR

ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil n'a pas eu à connaître de résolution mettant en cause les dispositions des articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

ÉVÉNEMENTS IMPROTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES 2004

Le groupe ne s'attend pas à voir la conjoncture économique européenne, dont il dépend, s'améliorer significativement au cours de l'exercice 2004. Dans ce contexte qui restera morose, le groupe entend poursuivre la politique d'amélioration de son offre mise en place au courant de 2003. 2004 sera ainsi l'exercice du lancement d'un produit espresso avec la société illycaffè pour la Belgique et les Pays-Bas, et d'une gamme spécifique de boissons froides.

Sauf événement exceptionnel, la profitabilité et le cash-flow opérationnel devraient connaître une légère croissance au cours de 2004.

DIVERS

Pour l'exercice 2003, les honoraires ponctuels payés complémentirement au Commissaire aux comptes statutaires (SCPRL Linet & Partners) ont été de 2.150 euros.

Aucun honoraire ponctuel complémentaire n'a été payé au titre de l'exercice 2003 au Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés (SCPRL B.S.T., Réviseurs d'Entreprises).

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du Résultat proposée, et de nous donner décharge de notre mandat pour l'exercice 2003 ainsi qu'aux commissaires et de bien vouloir renouveler le mandat du Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés.

Braine-l'Alleud, le 9 mars 2004,

Pour le Conseil d'Administration,